

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2012

Compte rendu de la réunion concernant la réserve foncière avec l'EPFL

Le maire fait le compte rendu de la rencontre tripartite qui a eu lieu en mairie le 6 juin. Il donne lecture de la lettre reçue à l'issue de ces entretiens. Le conseil prend acte du retrait de la vente.

Tarifs du colombarium

Suite aux travaux d'extension du colombarium, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

- ancien colombarium : 10 ans : 240 €, 20 ans : 480 €, 30 ans : 720 €
- nouveau colombarium : 10 ans 330 €, 20 ans : 660 €, 30 ans : 990 €.

Il décide la pose de 6 vases sur le nouveau colombarium pour un montant de 825,24 € TTC. Pour ce faire, il convient de prélever 1 000 € sur les dépenses imprévues pour les affecter au compte 21316 « équipements du cimetière ».

Examen d'une convention et de la demande de garantie financière par Bourg Habitat

Le conseil municipal :

- accepte la convention de partenariat à signer avec Bourg Habitat ayant pour objet le suivi de la réalisation du « Clos des Erables ».
- reporte à la prochaine séance sa décision concernant la demande de garantie financière de Bourg Habitat.

Avenant au contrat Phytra

Le conseil municipal accepte l'avenant au contrat signé avec la SARL Phytra Ecologia de Viriat concernant la dératisation des locaux et la lutte contre les insectes volants à la salle des fêtes pour un montant total annuel de 303 € HT.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du projet d'abrogation de la loi concernant la majoration des droits à construire et décide de ne pas élaborer de document (décision prise lors de la précédente séance)
- suite aux différentes autorisations d'exploiter délivrées par le service Politiques Agricoles de la D.D.T., maintient sa décision de ne pas louer la parcelle cadastrée section D n°168
- accepte le contrat de suivi de progiciels à intervenir avec la Société Berger Levrault, suite à l'achat du logiciel e.magnus gestion de la relation citoyen
- est informé du permis de construire déposé :

- le 16 juin par Mr Mickaël Jobazé pour la rénovation d'un bâtiment au lieudit « La Chevinière »
 - le 22 juin par Mr Harun Kozan pour la rénovation d'un bâtiment d'habitation au lieudit « Riattez »
 - le 30 juin par la SCI Desmaris pour l'extension d'un atelier ZA de Chérinal
- est informé de la déclaration préalable déposée le 26 juin par Mr et Mme Serge Cordonat pour la prolongation d'un toit sur dépendance au lieudit « La Chevinière »
 - prend note que les travaux de finition des trottoirs et voiries du centre de village auront lieu du 13 au 24 août
 - prend note que 192 élèves fréquenteront le RPI à la rentrée.